

Division des Etablissements d'Enseignement Privés

## DEEP/18-777-393 du 07/05/2018

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CALENDRIER DES ENTRETIENS DES PROFESSEURS STAGIAIRES DU SECOND DEGRE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION EN VUE DES JURYS DE TITULARISATION (ADDITIF AU BULLETIN ACADEMIQUE N° 770 DU 19/02/2018) - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Références : Arrêté du 1er juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation - Arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires – Note de service n ° 18-770-385 du 19-2-2018

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements privés du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale du second degré

Dossier suivi par : M. CARICHON - Tel : 04 42 95 29 12 - Mme BONDIL - Tel : 04 42 95 29 06

La présente circulaire a pour objet de présenter le calendrier des entretiens des stagiaires du second degré, ayant eu un avis défavorable à l'obtention d'un contrat définitif :

Date de consultation des dossiers : jeudi 21 juin 2018 de 9 heures à 12 heures au Rectorat (Annexe du Bois de l'Aune - Rotonde du bois de l'Aune - Aix-en-Provence) – 2ème étage Porte 211.

Entretiens avec le jury : lundi 2 juillet et mardi 3 juillet 2018 - Lycée « Emile Zola » d'Aix-en-Provence (Avenue de l'Arc de Meyran).

Les stagiaires concernés recevront une convocation, via leur établissement.

Délibération du jury : lundi 2 juillet et mardi 3 juillet 2018.

Les stagiaires qui auront justifié leur impossibilité de se déplacer pour consulter leur dossier, auront la possibilité de le faire le jour de leur entretien avec le jury. Ils devront pour cela se présenter sur le Centre d'examen 30 minutes avant l'heure à laquelle ils auront été convoqués.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille